



MODALITES DE SELECTION COMITE ILE DE FRANCE CYCLISME

Saison 2024 - 2025

CYCLO-CROSS

(Mis à jour le 20/07/2024)

Table des matières

1. Généralités	4
2. Modalités de sélection Dames	5
2.1. U13 W	5
2.1.1. Stages.....	5
2.1.2. Trophée de France Cyclo-cross.....	5
2.2. U15 W	5
2.2.1. Stages.....	5
2.2.2. Inter-région.....	5
2.2.1. Trophée de France Cyclo-cross.....	5
2.3. U17 W	6
2.3.1. Stages.....	6
2.3.2. Inter-région.....	6
2.3.1. Coupes de France	6
2.3.2. Championnat de France	6
2.4. U19 W	7
2.4.1. Stages.....	7
2.4.2. Coupes de France	7
2.4.3. Championnat de France	7
2.5. U23 W / Elites W.....	8
2.5.1. Stages.....	8
2.5.2. Coupes de France	8
2.5.3. Championnat de France	9
3. Modalités de sélection Hommes.....	10
3.1. U13 M	10
3.1.1. Stages.....	10
3.1.2. Trophée de France Cyclo-cross.....	10
3.2. U15 M	10
3.2.1. Stages.....	10
3.2.2. Inter-région.....	10
3.2.3. Trophée de France Cyclo-cross.....	10
3.3. U17 M	11
3.3.1. Stages.....	11
3.3.2. Inter-région.....	11
3.3.3. Coupes de France	11

3.3.4.	Championnat de France	11
3.4.	U19 M	12
3.4.1.	Stages.....	12
3.4.2.	Coupes de France	12
3.4.3.	Championnat de France	13
3.5.	U23 M	13
3.5.1.	Stages.....	13
3.5.2.	Coupes de France	13
3.5.3.	Championnat de France	14
3.6.	Elites M	14
3.6.1.	Stages.....	14
3.6.2.	Coupes de France	14
3.6.3.	Championnat de France	15
4.	Informations diverses.....	16
5.	Projet Nolio by FFC.....	16
6.	Apports des règlements nationaux	16

1. Généralités

Afin d'être performant lors du championnat ou des autres courses dont la participation est sur sélection, il est fortement recommandé de participer à des épreuves d'un niveau proche de cette compétition, d'une part pour évaluer son niveau par rapport aux adversaires (autres que franciliens...), et d'autre part de « travailler » sur un niveau d'intensité plus élevé. De plus, le choix de ces compétitions doit prendre en compte les spécificités de l'objectif (type de circuit, distance...).

Les critères de participation seront basés sur :

- La condition physique, la marge de progression et l'évolution du niveau de forme de l'athlète au cours de la saison
- Les aptitudes physiques, techniques, tactiques par rapport au parcours et aux spécificités de l'épreuve
- Les résultats obtenus lors de compétitions références (courses d'un niveau proche d'un Championnat de France ou de la course en question)
- La capacité à s'intégrer au collectif (coureur et encadrement du coureur)

Le Comité Régional demande de candidater aux sélections sur quotas régionaux via un questionnaire présent à la fin de ce document. Par ailleurs, une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

Concernant le choix des quotas supplémentaires accordés pour le Championnat de France, le choix nominatif des athlètes parmi les non sélectionné(e)s d'office par la Coupe de France relèvera de la responsabilité du MTT, en accord avec le Cadre Technique Référent et après avis de la Commission Régionale Cyclo-cross.

C'est l'évaluation de la capacité à performer qui déterminera de l'utilisation ou non d'un ou plusieurs quotas supplémentaires en accord avec les modalités.

Pour pouvoir prétendre à cette sélection, le coureur doit remplir impérativement les 2 conditions suivantes :

- Avoir participé à trois manches de la Coupe de France (sur quatre)
- Avoir participé au Championnat Régional.

Le cas des sportifs membres des collectifs France d'autres disciplines sera étudié.

Par ailleurs, l'Equipe Technique Régionale pourra utiliser divers processus ainsi que l'application Nolio by FFC afin de suivre les collectifs identifiés.

C'est après consultation de la commission cyclo-cross que la communication de la sélection sera faite.

2. Modalités de sélection Dames

Cadre technique référent :

Julien CHABA (Réfèrent Cyclo-cross) – 06 99 39 71 16 – j.chaba@cif-ffc.fr

2.1. U13 W

2.1.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

2.1.2. Trophée de France Cyclo-cross

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille :

1. Classement de la Coupe d'Ile de France de Cyclo-cross 2024/2025

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.2. U15 W

2.2.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

2.2.2. Inter-région

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille :

1. Classement de l'épreuve régionale de Meaux
2. Classement général de la Coupe Ile de France 2023/2024

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.2.1. Trophée de France Cyclo-cross

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement pour les jeunes qualifiés (participation à la manche interrégionale de Cyclo-cross) même si l'entité engageante sera le Comité Régional (une communication sera faite en direction des clubs pour connaître la volonté d'engagement). L'ensemble des frais seront à la charge des représentants légaux des jeunes. Le Cadre Technique Référent se réserve le droit d'ajouter 4 jeunes réalisant des performances significatives (podium sur une manche de la Coupe d'Ile de France) si ces derniers n'ont pas pu participer à la manche interrégionale pour des raisons particulières (avis médical ...)

Mise en grille :

1. Classement de la Coupe d'Ile de France de Cyclo-cross 2024/2025

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.3. U17 W

2.3.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

2.3.2. Inter-région

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille :

1. Classement de l'épreuve régionale de Meaux
2. Classement général de la Coupe Ile de France 2023/2024

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.3.1. Coupes de France

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiées (26 premières de l'inter-région) même si l'entité engageante sera le Comité Régional. L'ensemble des frais seront à la charge de l'athlète. Par ailleurs, ces quotas n'étant pas nominatifs, les Cadres Techniques Référents se réservent le droit d'ajouter toutes coureuses réalisant des performances significatives (podium sur une manche de la Coupe d'Ile de France) pour la 2ème et la 3ème manche pour remplacer des coureuses moins performantes (moins bien classées de la manche de la Coupe de France précédente sans incident mécanique).

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Top 30 du classement général de la Coupe de France U17 W 2023/2024 comme inscrit dans le règlement
2. Top 30 au championnat de France U17 W 2023/2024 comme inscrit dans le règlement
3. Classement de la manche inter-région (sur la première manche)
4. Classement de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Classement en cours de la Coupe de France comme inscrit dans le règlement
2. Les autres coureuses figurant parmi les 60 premières de la manche précédente comme inscrit dans le règlement
3. Les autres coureuses figurant parmi les 75 premières de la manche précédente
4. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.3.2. Championnat de France

Participation Comité Régional comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiées (25 premières

du Classement Général de la Coupe de France). L'encadrement sera entièrement assuré par le Comité Régional.

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit d'ajouter des quotas régionaux comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (finir dans le tour de la vainqueur d'une manche de Coupe de France sauf exceptions liées à un circuit particulièrement difficile ou de circonstances de course observées par le Cadre Technique Référent) ou de faits de courses sur ces dernières. Une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

Mise en grille :

1. Les 25 premières de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur une Manche de la Coupe de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.4. U19 W

2.4.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

2.4.2. Coupes de France

Participation club, équipe ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premières de la Coupe de France U19 W de l'année précédente
3. Les 20 premières du dernier Championnat de France U19 W
4. Les concurrentes étrangères
5. Les 10 premières de la Coupe de France U17 W de l'année précédente
6. Les 10 premières du dernier Championnat de France U17 W
7. Classement de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France U19 W de la saison en cours
3. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France U19 W
4. Les concurrentes étrangères
5. Les autres coureuses figurant parmi les 75 premières du week-end de Coupe de France précédent
6. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.4.3. Championnat de France

Participation Comité Régional comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiées (20 premières du Classement Général de la Coupe de France). L'encadrement sera entièrement assuré par le Comité Régional.

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit d'ajouter des quotas régionaux comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (finir dans le tour de la vainqueur d'une manche de Coupe de France sauf exceptions liées à un circuit particulièrement difficile ou de circonstances de course observées par le Cadre Technique Référent) ou de faits de courses sur ces dernières. Une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

Mise en grille :

1. Les 20 premières de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur une Manche de la Coupe de France (en cas d'égalité, la dernière manche primera)

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.5. U23 W / Elites W

2.5.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

2.5.2. Coupes de France

Participation club, équipe ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premières de la Coupe de France Elite Femme de l'année précédente
3. Les 20 premières du dernier Championnat de France Elite Femme
4. Les concurrentes des équipes UCI
5. Les concurrentes étrangères
6. Classement de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Les concurrentes classées au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les concurrentes figurant au classement de la Coupe de France Elite Femme de la saison en cours
3. Les concurrentes des équipes UCI
4. Les concurrentes étrangères
5. Les 60 premières concurrentes de la manche précédente de la Coupe de France Elite Femme
6. Les autres coureuses figurant parmi les 75 premières du week-end de Coupe de France précédent
7. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

2.5.3. Championnat de France

Participation comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiés (25 premières du Classement Général de la Coupe de France). Participation des équipes autorisées comme inscrit sur le règlement.

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit d'ajouter des quotas régionaux comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (finir dans le tour de la vainqueur d'une manche de Coupe de France sauf exceptions liées à un circuit particulièrement difficile ou de circonstances de course observées par le Cadre Technique Référent) ou de faits de courses sur ces dernières. Une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

Mise en grille :

1. Les 25 premières de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur une Manche de la Coupe de France (en cas d'égalité, la dernière manche primera)

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3. Modalités de sélection Hommes

Cadre technique référent :

Julien CHABA (Réfèrent Cyclo-cross) – 06 99 39 71 16 – j.chaba@cif-ffc.fr

3.1. U13 M

3.1.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

3.1.2. Trophée de France Cyclo-cross

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille :

1. Classement de la Coupe d'Ile de France de Cyclo-cross 2024/2025

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.2. U15 M

3.2.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

3.2.2. Inter-région

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille :

1. Classement de l'épreuve régionale de Meaux
2. Classement général de la Coupe Ile de France 2023/2024

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.2.3. Trophée de France Cyclo-cross

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement pour les jeunes qualifiés (participation à la manche interrégionale de Cyclo-cross) même si l'entité engageante sera le Comité Régional (une communication sera faite en direction des clubs pour connaître la volonté d'engagement). L'ensemble des frais seront à la charge des représentants légaux des jeunes. Le Cadre Technique Référent se réserve le droit d'ajouter 4 jeunes réalisant des performances significatives (podium sur une manche de la Coupe d'Ile de France) si ces derniers n'ont pas pu participer à la manche interrégionale pour des raisons particulières (avis médical ...)

Mise en grille :

1. Classement de la Coupe d'Ile de France de Cyclo-cross 2024/2025

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.3. U17 M

3.3.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

3.3.2. Inter-région

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille :

1. Classement de l'épreuve régionale de Meaux
2. Classement général de la Coupe Ile de France 2023/2024

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.3.3. Coupes de France

Participation club ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiés (57 premiers de l'inter-région) même si l'entité engageante sera le Comité Régional. L'ensemble des frais seront à la charge de l'athlète. Par ailleurs, ces quotas n'étant pas nominatifs, les Cadres Techniques Référents se réservent le droit d'ajouter tous coureurs réalisant des performances significatives (podium sur une manche de la Coupe d'Ile de France) pour la 2ème et la 3ème manche pour remplacer des coureurs moins performants (moins bien classés de la manche de la Coupe de France précédente sans incident mécanique).

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Top 30 du classement général de la Coupe de France U17 M 2023/2024 comme inscrit dans le règlement
2. Top 30 au championnat de France U17 M 2023/2024 comme inscrit dans le règlement
3. Classement de la manche inter-région (sur la première manche)
4. Classement de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Classement en cours de la Coupe de France comme inscrit dans le règlement
2. Les autres coureurs figurant parmi les 60 premiers de la manche précédente comme inscrit dans le règlement
3. Les autres coureurs figurant parmi les 75 premiers de la manche précédente
4. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.3.4. Championnat de France

Participation Comité Régional comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiés (50 premiers

du Classement Général de la Coupe de France). L'encadrement sera entièrement assuré par le Comité Régional.

Les Cadres Techniques Référents se réservent le droit d'ajouter 2 quotas régionaux comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (top 60 au minimum) ou de faits de courses sur ces dernières. Une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

En cas d'égalité, la dernière manche primera et les premières années seront choisis en priorité à moins de 5 places d'écart.

Mise en grille :

1. Les 50 premiers de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur une Manche de la Coupe de France (en cas d'égalité, la dernière manche primera)

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.4. U19 M

3.4.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

3.4.2. Coupes de France

Participation club, équipe ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Les coureurs U19 M au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France U19 M de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France U19 M
4. Les concurrents étrangers
5. Les 10 premiers de la Coupe de France U17 M de l'année précédente
6. Les 10 premiers du dernier Championnat de France U17 M
7. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Les coureurs U19 M au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France U19 M de la saison en cours
3. Les concurrents étrangers
4. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France U19 M
5. Les autres coureurs figurant parmi les 75 premiers du week-end de Coupe de France précédent
6. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.4.3. Championnat de France

Participation Comité Régional comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiés (50 premiers du Classement Général de la Coupe de France). L'encadrement sera entièrement assuré par le Comité Régional.

Les Cadres Techniques Référents se réservent le droit d'ajouter 2 quotas régionaux comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (top 75 au minimum) ou de faits de courses sur ces dernières. Une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

En cas d'égalité, la dernière manche primera et les premières années seront choisis en priorité à moins de 5 places d'écart.

Mise en grille :

1. Les 50 premiers de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur une Manche de la Coupe de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.5. U23 M

3.5.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

3.5.2. Coupes de France

Participation club, équipe ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Les coureurs U23 M au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France U23 M de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France U23 M
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les concurrents étrangers
6. Les 10 premiers de la Coupe de France U19 M de l'année précédente
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France U19 M
8. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Les coureurs U23 M au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France U23 M de la saison en cours
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les concurrents étrangers
5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France U23 M
6. Les autres coureurs figurant parmi les 75 premiers du week-end de Coupe de France précédent
7. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.5.3. Championnat de France

Participation Comité Régional comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiés (50 premiers du Classement Général de la Coupe de France).

Les Cadres Techniques Référents se réservent le droit d'ajouter 2 quotas régionaux comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (top 60 au minimum) ou de faits de courses sur ces dernières. Une lettre d'intention rédigée par le Président du Club d'appartenance du sportif est à transmettre à iledefrance@ffc.fr au plus tard un mois avant l'épreuve sous sélection.

En cas d'égalité, la dernière manche primera et les premières et deuxièmes années seront choisis en priorité à moins de 5 places d'écart.

Mise en grille :

1. Les 50 premiers de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur une Manche de la Coupe de France (en cas d'égalité, la dernière manche primera)

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.6. Elites M

3.6.1. Stages

Des stages pourront potentiellement être réalisés.

3.6.2. Coupes de France

Participation club, équipe ou Comité Départemental comme inscrit sur le règlement.

Mise en grille (pour la première manche) :

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les 20 premiers de la Coupe de France Elite Homme de l'année précédente
3. Les 20 premiers du dernier Championnat de France Elite Homme
4. Les coureurs des équipes UCI
5. Les concurrents étrangers
6. Les 10 premiers de la Coupe de France U23 M de l'année précédente
7. Les 10 premiers du dernier Championnat de France U23 M
8. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Mise en grille (pour les manches suivantes) :

1. Les coureurs classés au dernier classement cyclo-cross UCI publié
2. Les coureurs figurant au classement de la Coupe de France Elite Homme de la saison en cours
3. Les coureurs des équipes UCI
4. Les concurrents étrangers

5. Les 60 premiers coureurs de la manche précédente de la Coupe de France Elite Homme
6. Les autres coureurs figurant parmi les 75 premiers du week-end de Coupe de France précédent
7. Classement provisoire de la Coupe Ile de France

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

3.6.3. Championnat de France

Participation Comité Régional comme inscrit sur le règlement pour les athlètes qualifiés (50 premiers du Classement Général de la Coupe de France).

Les Cadres Techniques Référents se réservent le droit d'ajouter 2 hors quotas comme inscrit sur le règlement en cas de résultats significatifs sur les Manches de la Coupe de France (top 50 au minimum) ou de faits de courses sur ces dernières.

En cas d'égalité, la dernière manche primera

Mise en grille :

1. Les 50 premiers de la Coupe de France dans l'ordre
2. Meilleur classement sur Manche de la Coupe de France (en cas d'égalité, la dernière manche primera)

Le Cadre Technique Référent se réserve le droit de modifier l'ordre de mise en grille en cas de résultats significatifs ou de faits de courses sur les épreuves listées.

4. Informations diverses

Un contact peut être mis en place via le Cadre Technique Référent.

Pour déterminer la composition de l'équipe du relais mixte, une concertation sera effectuée avec les coureurs qualifiés, sélectionnés ou en engagement libre pour les épreuves individuelles.

**Lien pour postuler à une
sélection sous quotas
régionaux (toutes catégories)**

5. Projet Nolio by FFC

Depuis fin 2023, la FFC et NOLIO sont partenaires pour développer ensemble le nouvel outil numérique des clubs pour le suivi de l'entraînement de leurs licenciés, et la gestion de leurs collectifs. Cet outil puissant, sera le support du suivi des progressions des jeunes cyclistes et de la détection des potentiels. Un outil pour les clubs, pour les entraîneurs et éducateurs, pour les sportifs.

Plus d'informations sur ce projet : [CLIQUER ICI](#)

Dans ce cadre, l'ETR utilise cet outil et les cadres techniques référents pourront demander à certains sportifs d'intégrer les collectifs régionaux mis en place sur cette plateforme d'entraînement. Aucun entraînement ne sera divulgué et l'ETR aura simplement un droit de regard sur les données des sportifs. Des échanges pourront être réalisés à l'initiative des entraîneurs

6. Apports des règlements nationaux

Le présent document pourra être modifié en fonction des règlements nationaux votés par la Fédération Française de Cyclisme.

Mis à jour le 20/07/2024



CONTACT COMITE D'ILE DE FRANCE DE CYCLISME

/// Président José GOUERE – j.gouere@ffc.fr ///
/// CTS – Manager Technique Territorial Oscar MEYER – o.meyer@ffc.fr ///
/// Secrétaire Florence DUSEAUX – iledefrance@ffc.fr ///

Comité d'Ile de France de Cyclisme
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1, rue Laurent Fignon – Montigny Le Bretonneux 78180
01 81 88 08 36